CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2017

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2017 APPROUVE A L'UNANIMITE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2017.

La séance débute à 20 heures 33 sous la présidence de Madame Patricia ALTHER, Maire de Challex,

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 septembre 2017

Présents :

Patricia ALTHERR, Fabien BELOTTI, Valérie BURINE, Brigitte FLEURY, Emmanuelle JAN, Christian JOLIE, Stéphanie LOVENJAK, Frédéric PERICARD, David PERAY, Michel PETER, Denis RAQUIN, Sandrine SHAW, Henri BABAZ.

Absents ayant donné procuration : Jean-Pierre SZWED donne procuration à David PERAY et Sophie COLLET donne procuration à Stéphanie LOVENJAK.

Secrétaire de séance : Denis RAQUIN.

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du :

4 septembre 2017

Quelques corrections de Christian JOLIE et Sandrine SHAW. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°44-2017

Objet: DELIBERATION POUR LE REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Cette délibération annule et remplace la délibération n°05-2017;

Suite au recrutement de Mme Frédérique DUBUS et la création de son poste à la cantine, il est nécessaire d'adapter la délibération concernant le RIFFSEP et d'ajouter une ligne.

Il s'agit de la ligne C2 Agent de cantine avec une prime mensuelle de 100€ pour un temps plein.

Le Conseil Municipal,

Sur rapport de Madame le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,

VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

VU la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue sociale et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

VU le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat,

VU le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique d'Etat,

VU le décret n° 2015-661 du 10 juin 2015 modifiant le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP dans la fonction publique d'Etat,

VU la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du RIFSEEP,

VU l'avis du Comité Technique en date du 30 août 2016,

Le Maire informe l'assemblée,

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale. Il se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- éventuellement, d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) basé sur l'entretien professionnel.

La collectivité a engagé une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire des agents et instaurer le RIFSEEP, afin de remplir les objectifs suivants :

- prendre en compte la place dans l'organigramme et reconnaitre les spécificités de certains postes ;
- prendre en compte le niveau de cotation des différents postes en fonction des trois critères encadrement, expertise et sujétion ;

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles exclues du dispositif RIFSEEP.

1 - Bénéficiaires

Au vu des dispositions réglementaires en vigueur, le RIFSEEP a été instauré pour le corps ou services de l'Etat servant de référence à l'établissement du régime indemnitaire pour les cadres d'emplois :

- Attachés territoriaux,
- Rédacteurs,
- Adjoints administratifs.
- ATSEM
- Adjoints techniques
- Agent d'animation

La prime pourra être versée aux fonctionnaires stagiaires et titulaires et aux agents contractuels.

2 - Montants de référence

Pour l'Etat, chaque part de la prime est composée d'un montant de base modulable individuellement dans la limite de plafonds précisés par arrêté ministériel. Les montants applicables aux agents de la collectivité sont fixés dans la limite de ces plafonds.

Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonctions suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis ou les sujétions auxquelles les agents peuvent être exposés :

A1 Secrétaire Générale Maîtrise d'un logiciel métier, con liées aux fonction niveau expert, et suivi de dossiers stratégiques de projets, niveau de qualificat autonomie, initiative des domaines de projet, niveau de qualificat autonomie, initiative de sprojet, niveau de qualificat autonomie, initiative des projets, niveau de qualificat autonomie, initiative des projets, niveau de qualificat autonomie, initiative des projet, niveau de qualificat autonomie, initiative des dossiers, autonomie, initiative des dossiers	rt, élaboration es et conduite de publics difficiles, risques financiers, tensions acation bac+5, ve to de publics difficiles, risques financiers, tensions mentales et nerveuses, confidentialité ve 100% 500 € r, gestion de rt, élaboration Travail en soirée, gestion des conflits, gestion
Secrétaire comptabloe polyvalent encadrement, adjoint au secrétaire général, remplacement du secrétaire général en cas d'absence encadrement du secrétaire général en cas d'absence encadrement de l'équipe des NAP, encadrement de l'équipe des NAP, encadrement opérationnel, responsabilité de formation d'autrui C1 Agents techniques Chaque agent technique est référent/responsable d'un domaine C3 C4 Secrétairat C5 C5 C6 C6 C7 C7 Agents techniques C6 C7 C7 C8 C8 C8 C9 C9 C9 C9 C9 C9 C9	rt, élaboration Travail en soirée, gestion des conflits, gestion
Responsable périscolaire encadrement de l'agent d'entretien, encadrement opérationnel, responsabilité de formation d'autrui Agents techniques Chaque agent technique est référent/responsable d'un domaine connaissances des procédures, autonomie, infantient de dossiers, autonomie, infantient des domaines de connaissances des compétences ATSEM RAS Maîtrise d'un logiciel métier, con des procédures, autonomie, infantient des domaines de connaissances des procédures, réglementaires, autonomie, infantient de dossiers, autonomie, infantient des domaines de connaissances des procédures, autonomie, infantient de dossiers, autonomie, infantient des domaines de connaissances des compétences	ation bac+3, mentales et nerveuses, confidentialité
Agents techniques référent/responsable d'un domaine réglementaires, autonomie, i Maîtrise d'un logiciel métier, co liées au fonction niveau intermé de dossiers, autonomie, initiativ des domaines de connaissa compétences ATSEM RAS intermédiaire, connaissances des	(entants et parents d'élèves) vigilance
Secrétariat RAS de dossiers, autonomie, initiative des domaines de connaissa compétences Connaissances liées aux fonction ritermédiaire, connaissances des dintermédiaire, connaissances des	
ATSEM RAS intermédiaire, connaissances des	nédiaire, suivi tive, diversité travail avec un public particulier et difficile, tensions mentales et nerveuses, confidentialité
	les procédures, d'élèves), vigilance, responsabilité pour la
Connaissances liées aux foncti basique, responsabilité de l'é connaissances des procédures, initiative	l'économa, pénibilité et exposition physique, travail
Agent de cantine RAS Connaissances normes HACCP,	gestion d'un public difficile (enfants et parents d'élèves), vigilance, responsabilité pour la

Les montants de base sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.

Ces montants évolueront au même rythme et selon les mêmes conditions que les montants arrêtés pour les corps ou services de l'Etat.

3 - Modulations individuelles et périodicité de versement

A. Part fonctionnelle: IFSE

La part fonctionnelle peut varier selon le niveau de responsabilités, le niveau d'expertise ou les sujétions auxquelles les agents sont confrontés dans l'exercice de leurs missions.

Le montant individuel dépend du rattachement de l'emploi occupé par un agent à l'un des groupes fonctionnels définis ci-dessus.

Ce montant fait l'objet d'un réexamen :

- en cas de changement de fonctions ou d'emploi ;
- en cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours ;
- au moins tous les deux ans en fonction de l'expérience acquise par l'agent.

La part fonctionnelle de la prime sera versée mensuellement sur la base du montant annuel individuel attribué.

B. Part liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir : CIA

Il est proposé d'attribuer individuellement chaque année un complément indemnitaire aux agents en fonction de l'engagement professionnel et sa manière de servir en application des conditions fixées pour l'entretien professionnel.

Le montant du complément indemnitaire annuel n'excèdera pas :

15% du plafond global du RIFSEEP pour les fonctionnaires de catégorie A,

12% du plafond global du RIFSEEP pour les fonctionnaires de catégorie B,

10% du plafond global du RIFSEEP pour les fonctionnaires de catégorie C.

La part liée à la manière de servir sera versée annuellement.

Cette part sera revue annuellement à partir des résultats des entretiens d'évaluation.

4 - Modalités ou retenues pour absence

Attention : vous ne pouvez pas être plus favorables que les dispositions applicables aux agents de l'Etat

En ce qui concerne le cas des agents momentanément indisponibles (congé maternité et paternité, accident de service ou maladie professionnelle, congé maladie, congés annuels et autorisation spéciale d'absence, congés pour formation syndicale), il sera fait application des dispositions applicables aux agents de l'État (décret n° 2010-997 du 26/08/2010).

5 – Maintien des montants du régime indemnitaire antérieur

Le montant des primes concernant le régime indemnitaire antérieur au déploiement du RIFSEEP est garanti aux personnels. Ce maintien concerne les primes et indemnités susceptibles d'être versées au titre du grade, des fonctions, des sujétions correspondant à l'emploi ainsi qu'à la manière de servir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article 1er

D'instaurer un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel versé selon les modalités définies ci-dessus. Les dispositions de la présente délibération prendront effet au : 01/11/2017.

Article 2

D'autoriser Madame le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de la prime dans le respect des principes définis ci-dessus.

Article 3

De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prime.

Rapport des commissions

Commission Finances Budget (Michel PETER)

Michel PETER explique que la commune a touché les dividendes de la SEMCODA pour un montant de 4 588.65€. La commission s'est réunie fin octobre, ils étudient l'étalement des emprunts. Fabien BELOTTI explique que les indemnités actuarielles sont d'environ 500 000€. Cela permettrait de se désendetter mais on remettrait 500k en capital, le jeu n'en vaut pas la chandelle. ATTENTION, il aurait fallu regarder les indemnités en cas de remboursements anticipées, 25% du capital emprunté. David PERAY rappelle qu'il y a aussi l'emprunt de la Halle. Fabien BELOTTI

confirme qu'il s'est renseigné pour les deux, il faudra faire attention dans le futur, on va avoir un calcul précis. A étudier, la commission soumettra au Conseil Municipal le dossier.

Local Nova a identifié des erreurs dans le logiciel de comptabilité, il manquait des reports sur 2 années. Les chiffres totaux restent corrects mais n'ont en fait pas été reporté où il fallait. La trésorerie et la préfecture n'avaient rien vues. Les portes de la bibliothèque sont bloquées à cause de l'orage du 14 septembre, la facture annoncée est de 1700€. L'assurance devrait couvrir cela.

Commission Voirie (Patricia ALTHERR)

Concernant le sens de la rue du château, les travaux vont être finalisé tels quels avec l'aménagement de la place du Poizat. La commune a reçu seulement 2 ou 3 lettres de mécontents. David PERAY demande si des places de parking vont être crées ? Patricia ALTHERR répond que oui, peut-être, il y aura aussi des chicanes avec des zones d'évitement.

Brigitte FLEURY affirme qu'il faut installer un miroir en haut de la rue du Château, on ne voit pas les véhicules arriver, c'est dangereux. Débat avec Stéphanie LOVENJAK sur la dangerosité et les solutions à apporter.

Brigitte FLEURY a aussi remarqué depuis cet été qu'il est dangereux de sortir au cédez le passage de la rue de la Craz à cause du maïs et des tiges très hautes.

Brigitte FLEURY demande aussi quand seront bouchés les trous route de Dardagny? David PERAY répond que c'est à la Communauté de Communes du Pays de Gex (CCPG) de réparer. Patricia ALTHERR répond que les agents techniques ont acheté le matériel, ils feront le nécessaire. Emmanuelle JAN informe que sur le chemin des gardes, des arbres sont encore couchés partout. Il y a aussi les jeunes qui squattent constamment sous la Halle. Il faut faire quelque chose.

Commission Bâtiment et matériel (David PERAY)

La commission s'est réunie le 13 septembre.

Un devis a été reçu pour la fermeture de l'ancien local pétanque afin d'y stocker du matériel, même chose derrière le local voirie. La commission travaille aussi sur les sujets suivants :

- Chaufferie de la Halle, installation paroi pour cuve à fioul
- Rénovation mairie : demande de devis pour le niveau du sol, les cloisons et quelques autres modifications
- Auberge : désenbouage du circuit de chauffage (E2S devis à 14k€, Khammar 3.5k€). Il y a 3 à 4 jours de boulot, 300 litres de Glycol coûtent déjà 1 000€.
- Dégât des eaux à l'Auberge en mai/juin, c'est à l'assurance du gérant de régler cela.
- Fumiste pour le four de la Maison des Sociétés, il a vérifié son état, excellent four, il peut le réparer si des morceaux de béton tombent dans les pizzas. Il parlait aussi de le raccourcir si besoin.
- Local Amicale des Pompiers : souhait de l'utiliser pour les agents techniques.
- Brigitte FLEURY demande où en est le projet de hangar ? Frédéric PERICARD répond que le terrain était trop cher, pas d'entente avec le propriétaire sur le prix.
- Mise aux normes de la Challaisienne.

Commission Personnel (Patricia ALTHERR)

Charlotte BREUILH quitte la commune le 31 octobre 2017. Lisa NOVELLA va être recrutée pour la remplacer.

Monsieur MAIRE part au 15/11/2017, des entretiens ont lieu cette semaine pour le remplacer.

De nombreux agents sont en arrêt maladie.

La demande de temps partiel de Philippe FOURNIER a été acceptée.

$Commission\ Urbanisme\ (David\ PERAY)$

Commission du 01/08/2017

	Nature des travaux / Divers	Décisions
Dossiers		
PC00107817B0007	Rue de la mairie / Rue de la	A présenter à la prochaine commission
TRUCHET	Treille	
	Construction de deux	
	logements jumelés ainsi qu'un	

	local de rangement	
PC00107817B0006	Chemin sous l'Eglise	A présenter à la prochaine commission
RODARIE	Construction d'une maison	
PC00107817B0005	831 Route de Mucelle	Dossier transmis à la SARL EFU pour instruction
HOFER André	Création d'un garage et d'un	Demande de pièces complémentaires
	abri ouvert	Voir comment s'applique les 200m² de SHON
DP00107817B0029	Les Vignes du Consul	Problème sur ce dossier
MEYER	Création d'un mur de	
	soutènement (régularisation	
	permis de construire)	
DP00107817B0030	Chemin du Moulin	Avis Favorable
MAUCH SUSANNE	Pose de panneaux solaires	
	photovoltaïques surface de 20	
	m²	
DP00107817B0031	Chemin de Gaillardin	Régularisation suite envoi d'un courrier.
ROUSSET	Fermeture latérale du couvert	Reprendre le dossier et le formulaire
	à voiture et installation d'un	
	portail coulissant	

Commission du 05/09/2017:

	Nature des travaux / Divers	Décisions
Dossiers		
PC00107817B0007 TRUCHET	Rue de la mairie / Rue de la Treille Construction de deux logements jumelés ainsi qu'un local de rangement	AVIS FAVORABLE
PC00107817B0006 RODARIE	Chemin sous l'Eglise Construction d'une maison	AVIS FAVORABLE + Prescriptions concernant le muret
PC00107817B0005 HOFER André	831 Route de Mucelle Création d'un garage et d'un abri ouvert	Dossier transmis à la SARL EFU pour instruction
PC00107815B0002 M01 MEUNIER ANGOT	165 Route de la Plaine Modification de la conception	Régularisation suite DACT
	de l'abri voiture (fermeture sur 3 côtés)	AVIS FAVORABLE
CU00107817B0044 HOFER Roger	335 Route de Pergy	Projet : construction de 200 m² de SHON (habitation) sur la parcelle 423 dans le bâtiment existant. (zone NH)) dossier transmis au cabinet d'urbanisme le 24/08/2017
		Attente avis du cabinet d'urbanisme

Commission Communication (Denis RAQUIN)

Prochaine réunion le 24/10/2017 à 19h30.

Un questionnaire de satisfaction a été distribué dans le Petit Challaisien.

L'association des Bourrus remercie le comité de lecture pour la Une du journal.

L'accueil des nouveaux arrivants aura lieu le 14/10/2017, 16 nouvelles familles ont été recensées.

Le nouveau plan a été intégré dans la brochure.

Invitation du théâtre des 50 pour le Conseil Municipal.

Commission Associations (Fabien BELOTTI)

Il y a eu de nombreuses AG.

Bonnes relations avec l'ensemble des associations.

Calendrier des fêtes s'est bien déroulé.

Attente local pour les Chroniques d'Algaroth, attente armoires pour Poivre & Sel.

Les rideaux intérieurs de la salle de musique type velux sont à changer. Emmanuelle JAN demande si la salle a pris l'eau? Patricia ALTHERR répond qu'elle ira vérifier. Patricia ALTHERR ajoute qu'Hélène PETER souhaite réorganiser le local, il faut organiser une rencontre entre représentant de la Lyre et la Campanella.

Christian JOLIE évoque l'organisation du Festival des Musiques. Patricia ALTHERR répond que le matériel arrive depuis Farges vendredi. Christian JOLIE explique qu'ils recherchent des quartiers pour faire jouer et distribuer l'apéritif. Ils cherchent aussi des parkings. Emmanuelle JAN est la référente, il faut respecter cette passerelle. Il y aura un compte-rendu.

Frédéric PERICARD demande si l'association La vouivre de la Corbière existe toujours ? Plusieurs élus répondent que tous les membres ont quitté la commune.

Commission Education (Sandrine SHAW)

Compte-rendu de Sandrine SHAW.

La commission travaille actuellement sur le questionnaire concernant la réforme des rythmes scolaires et les transports publics pour amener au centre de loisirs. Frédéric PERICARD demande si ce questionnaire est obligatoire ? Patricia ALTHERR répond que oui, il faut les avis des parents d'élèves dans le cadre du PEDT.

Travail en cours sur les modalités de sortie des enfants à 11h30. Un courrier a été envoyé au personnel de l'école pour rappel des règles à respecter.

Un parent d'élève propose des cours d'éveil à la critique de l'audiovisuel lors des NAP. Sandrine SHAW lui a demandé un exemple de cours mais la personne n'a pour l'instant rien fourni. Ce sujet parait très subjectif. Deux nids de guêpes ont été détruits.

Commission Affaires sociales (Stéphanie LOVENJAK)

Le 05/09/2017 une maison de Champ Journet a été attribuée par la SEMCODA à une personne avec un enfant handicapé, le logement était cher, environ 1000€ par mois.

Le 12/09/2017 a eu lieu le voyage des ainés sur le bateau Libellule à Annecy, tout c'est très bien passé : repas et ambiance sympathique. Il devait y avoir 61 personnes mais à cause de désistements et hospitalisations, ils n'étaient finalement que 53.

Le 13/09/2017 ont eu lieu les 90 ans de Mme TRUCHET.

Prochaine réunion le 03/10/2017 à 19h00.

Affaires intercommunales (Patricia ALTHERR)

Jean-Pierre SZWED a été à une réunion eau et assainissement concernant les nouvelles modalités de la régie.

Déchets : la Communauté de Communes du Pays de Gex (CCPG) envisage de mettre en place des badges pour l'accès aux déchetteries ; Patricia ALTHERR est en attente d'informations, cela ne sera pas payant normalement.

Réunion extraordinaire du Conseil Municipal pour le PADD le 31 octobre 2017 en mairie.

Patricia ALTHERR cherche un élu volontaire pour aller aux réunions du SIDEFAGE.

Mauvais retours concernant la télérelève, les élus débattent là-dessus.

Christian JOLIE demande où en est le dossier sur les bornes électriques ? Patricia ALTHERR répond que la commune est d'accord à condition que tous les frais soient pris en charge par la Communauté de Communes du Pays de Gex (CCPG).

Questions diverses:

- Maison NICOLE PERA : la garder ou la vendre ?

2 agences ont fait une estimation de la valeur du bien. Les élus débattent de ce sujet.

Ils procèdent à un vote à la main levée, 11 élus souhaitent vendre la maison et 4 sont contre.

- Une personne a contacté la mairie pour un projet de pain bio à vendre sur les marchés, elle souhaitait utiliser le four de la Maison des sociétés.

La cave pourrait servir au stockage du bois. Emmanuelle JAN demande ce qu'il en est de la réparation du four, est ce fragile, quels sont les risques à l'utilisation ? Henri BABAZ dit qu'il est mieux de le faire fonctionner régulièrement. Les élus décident de voter concernant ce projet, 12 émettent un avis favorable, 2 sont contre et un s'abstient.

- Les Bourrus ont demandé des anneaux d'ancrage sur la route de Mucelle. Frédéric PERICARD pense qu'il est possible d'installer des bidons de 200 litres dans les chapiteaux, cela éviterait des traces au sol à cause des anneaux. Les élus débattent de ce sujet. Ils procèdent au vote : Christian JOLIE et Patricia ALTHERR émettent un avis favorable, les autres élus émettent un avis défavorable.
- Le repas de fin d'année aura lieu le 8 décembre 2017.
- Patricia ALTHERR expose que désormais tout conseiller municipal qui participera à une réunion concernant la commune aura ses frais de déplacement remboursé, elle explique aussi qu'il est possible d'emprunter la voiture communale.
- Patricia ALTHERR rappelle aussi que lors des réunions des commissions, ce qui est décidé doit rester confidentiel et ne pas être diffusé dans toute la commune.
- Brigitte FLEURY a elle aussi un rappel à faire, son mail et son téléphone portable sont privés, elle ne veut pas qu'on l'appelle dans le cadre de la mairie pour des problèmes médicaux. Tout le monde doit passer par sa secrétaire.
- Frédéric PERICARD demande s'il y a eu des retours concernant le marché ? Patricia ALTHERR répond que le marché se passe bien, bon retour.

Fin de la séance du Conseil Municipal à 22h40. Prochain Conseil Municipal le 31 octobre 2017 à 20h30.